

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE
du Conseil municipal tenue le 12 septembre 2006 à 19h30
VILLE DE SAINT-QUENTIN

PRÉSENT-E-S: La Maire suppléante Rita Gagnon, les conseillers Rodrigue Levesque et Gilles Quimper.

AUSSI PRÉSENT-E-S: Suzanne Coulombe, Directrice générale/Greffière; Linda Borris, secrétaire réceptionniste ainsi que onze personnes de l'assistance.

La Maire suppléante appelle l'assemblée à l'ordre et récite une prière.

RÉSOLUTION 2006-136

Il est proposé par le conseiller Gilles Quimper et appuyé du conseiller Rodrigue Levesque, que **l'ordre du jour** soit adopté tel que présenté. VOTE UNANIME.

RÉSOLUTION 2006-137

Il est proposé par le conseiller Gilles Quimper et appuyé du conseiller Rodrigue Levesque, que le **procès-verbal de la réunion régulière du 8 août 2006**, soit adopté tel que présenté. VOTE UNANIME.

RÉSOLUTION 2006-138

Il est proposé par le conseiller Gilles Quimper et appuyé du conseiller Rodrigue Levesque, que le **procès-verbal de la réunion spéciale du 29 août 2006**, soit adopté tel que présenté. VOTE UNANIME.

RÉSOLUTION 2006-139

Il est proposé par le conseiller Gilles Quimper et appuyé du conseiller Rodrigue Levesque, que les **factures du mois d'août 2006** des comptes ci-dessous soient approuvées telles que présentées.

Compte général	146 074,16\$	
Salaires du mois d'août 2006	44 352,56\$	
Compte eau et égout	<u>19 659,38\$</u>	
Total payé en août 2006	210 086,10\$	VOTE UNANIME.

RÉSOLUTION 2006-140

Il est proposé par le conseiller Gilles Quimper et appuyé du conseiller Rodrigue Levesque, que les **procès-verbaux des réunions du Conseil des 8 août 2006, 15 août 2006, 22 août 2006 et 11 septembre 2006**, soient reçus tels que présentés. VOTE UNANIME.

AUDITION DE PÉTITIONS, MÉMOIRES, PRÉSENTATIONS ET INTERVENTIONS AU CONSEIL

Quelques citoyens questionnent et font part de leurs préoccupations concernant le re-zonage - de commercial à industriel - du lot sis au 164, rue Mgr Martin Est, appartenant à Atelier Gérard Beaulieu Inc. Les préoccupations concernent notamment le bruit causé par les opérations durant la nuit et le respect par le propriétaire des délais de conformité aux conditions incluses dans l'amendement. Le Conseil répond aux interrogations du public.

AFFAIRES DÉCOULANT DE LA RÉUNION DU CONSEIL DU 15 AOÛT 2006**RÉSOLUTION 2006-141**

Il est proposé par le conseiller Rodrigue Levesque et appuyé du conseiller Gilles Quimper, que les **factures du mois de juillet 2006** des comptes ci-dessous soient approuvées telles que présentées.

Compte général	197 265.62\$	
Salaires de juillet 2006	63 920.88\$	
Compte eau et égout	<u>66 535.56\$</u>	
Total payé en juillet 2006	327 722.06\$	VOTE UNANIME.

RÉSOLUTION 2006-142

Il est proposé par le conseiller Gilles Quimper et appuyé du conseiller Rodrigue Levesque, que la Ville de Saint-Quentin, soit **l'hôtesse des lycéens français durant la semaine du 20 au 25 mai 2007**, dans le cadre du programme-échange du Collège communautaire du NB-Campus de Campbellton et le Lycée Colard-Noël de Saint-Quentin, France. VOTE UNANIME.

RÉSOLUTION 2006-143

Il est proposé par le conseiller Rodrigue Levesque et appuyé du conseiller Gilles Quimper, que la **demande de permis de colporteur de M. Yvon Pineault**, en vue de la vente d'articles de cuir sur la rue Canada, soit accordée du 28 juillet au 31 octobre 2006, et ce, en vertu de l'arrêté sur les colporteurs no 07-90-03. VOTE UNANIME.

RÉSOLUTION 2006-144

Il est proposé par le conseiller Gilles Quimper et appuyé du conseiller Rodrigue Levesque, que le **financement temporaire nécessaire au projet de construction de trottoirs à l'entrée sud de la rue Canada**, au montant de 200 000.00\$, autorisé par le décret en Conseil no 06-57, soit obtenu de la Caisse populaire de Saint-Quentin Ltée. VOTE UNANIME.

AFFAIRES DÉCOULANT DE LA RÉUNION DU CONSEIL DU 22 AOÛT 2006**RÉSOLUTION 2006-145**

Il est proposé par le conseiller Gilles Quimper et appuyé du conseiller Rodrigue Levesque, que le **protocole d'entente de services entre la Ville de Saint-Quentin et le District scolaire 03**, relativement à l'utilisation des locaux scolaires, soit renouvelé pour la période du 1^{er} septembre 2006 au 31 août 2007. VOTE UNANIME.

RÉSOLUTION 2006-146

Il est proposé par le conseiller Rodrigue Levesque et appuyé du conseiller Gilles Quimper, qu'une **demande d'aide financière soit présentée auprès du ministère du Mieux-être, de la Culture et du Sport** au *Fonds sur l'infrastructure municipale rurale* en vue du projet de transfert des installations sportives au terrain de l'école PAJS. VOTE UNANIME.

RÉSOLUTION 2006-147

Il est proposé par le conseiller Gilles Quimper et appuyé du conseiller Rodrigue Levesque, qu'une **offre soit présentée au Groupe Savoie en vue de l'achat d'un tracteur/chargeur 1997 Volvo L90** pour la somme de 40 000.00\$, payable en deux versements, soit 20 000.00\$ en janvier 2007 et 20 000.00\$ en janvier 2008. VOTE UNANIME.

RÉSOLUTION 2006-148

Il est proposé par le conseiller Gilles Quimper et appuyé du conseiller Rodrigue Levesque, que la **facture de Mad. Clémence Bélanger** pour services d'aménagement paysager, de conception et d'aménagement des bacs aux 3 enseignes de la Ville et de travaux divers à la gare soit approuvée au **montant de 2 390.85\$**. VOTE UNANIME.

AFFAIRES NON TERMINÉES

Mme Suzanne Coulombe procède à la troisième lecture intégrale de l'amendement à l'arrêté de zonage no 27-2002.

RÉSOLUTION 2006-149

Il est proposé par le conseiller Gilles Quimper et appuyé du conseiller Rodrigue Levesque, que **l'amendement à l'arrêté de zonage no 27-2002** soit approuvé en troisième lecture. VOTE UNANIME.

AJOURNEMENT

Il est proposé que la réunion régulière soit ajournée à 20h30.

Suzanne Coulombe, Greffière

Rita Gagnon, Maire suppléante

PÉRIODE DE TEMPS AU PUBLIC

Compte tenu que le dossier de re-zonage du lot sis au 164, rue Mgr Martin Est, appartenant à Atelier Gérard Beaulieu Inc., présente un conflit d'intérêt pour le Maire Robert Beaulieu, celui-ci, présent en réunion à titre de citoyen, précise qu'il n'a participé à aucune rencontre et délibération dans l'étude de ce dossier. Il précise également que les modifications et conditions proposées sont bénéfiques autant pour l'industrie que pour les citoyens avoisinants.